



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ville

Question écrite n° 60020

Texte de la question

M Denis Jacquat demande à M le secrétaire d'Etat à la ville quelles sont ses intentions quant au plan d'action pour les banlieues défavorisées que son prédécesseur avait fait adopter par le conseil des ministres le 13 mai dernier.

Texte de la réponse

Reponse. - La volonté du Gouvernement, affirmée le 8 avril par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale, de lutter contre l'insécurité urbaine et d'enrayer la dégradation des conditions de vie dans les quartiers défavorisés, s'est traduite par un important programme d'actions, précisé par les communications qu'ont successivement présentées en conseil des ministres, le ministre de l'intérieur, le ministre de la ville, le ministre de l'éducation nationale et le garde des sceaux, respectivement les 13, 20, 27 mai et 3 juin derniers. Dans le droit fil de la politique de la ville qu'une dizaine d'années d'efforts ininterrompus ont permis peu à peu de construire et d'affirmer, ce programme d'actions marque une implication accrue des politiques sectorielles. Il repose sur quatre axes indissociables : améliorer significativement les services au public dans les quartiers en difficulté notamment en intensifiant la présence policière sur le terrain, en rapprochant la justice des citoyens et en consolidant l'école comme lieu de vie dans la ville ; renforcer le lien social, la responsabilité parentale et le sentiment d'appartenance à la cité ; mieux exploiter les possibilités de développement économique offertes par les quartiers défavorisés ; inscrire cette politique dans la durée. Le secrétaire d'Etat à la ville, sous l'autorité du Premier ministre et dans le cadre de sa mission générale d'animation et de coordination de la politique de développement social urbain, assure la continuité de l'action publique en veillant à la bonne mise en œuvre de ce plan et en particulier à : la cohérence et la conjugaison des actions conduites dans chaque quartier par les différentes administrations de l'Etat ; la mobilisation des multiples acteurs locaux - au premier chef les maires - dont la participation active est indispensable ; l'efficacité des dispositifs opérationnels mis en place pour l'application des programmes ; De nombreuses mesures sont d'ores et déjà entrées en vigueur au titre de ce plan d'actions gouvernemental. On peut citer par exemple : l'organisation des opérations dites « Prévention et » offrant des vacances actives à 500 000 jeunes dans 24 départements prioritaires pour la politique de la ville ; la mise en œuvre dans une centaine d'établissements des régions Ile-de-France, Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Provence-Alpes - Côte d'Azur de l'opération « Ecole ouverte », permettant de maintenir ouverts les établissements scolaires pendant l'été pour l'accueil des jeunes privés de vacances ; le lancement, le 2 juillet d'un programme interdisciplinaire de recherches sur la ville rassemblant le CNRS, tous les ministères concernés et la CDC. Ce programme est doté, dès 1992, d'un premier budget de 13 MF ; l'élaboration engagée, dans chaque agglomération, de projets locaux de sécurité permettant l'utilisation la plus adaptée au terrain, des forces de police, en concertation avec les élus locaux, tous les services publics intéressés et les conseils communaux de prévention de la délinquance ; la signature le 16 juillet d'un protocole d'accord permettant de faire passer de 400 à 4 000 le nombre des jeunes appelés du contingent servant dans les quartiers en difficulté ; la présentation, le 24 juillet, des premiers résultats du concours lancé pour le réaménagement en profondeur du quartier des Bosquets à Clichy-Montfermeil, « prototype » des grands projets urbains inscrits dans le programme

du Gouvernement ; la signature le 30 juillet, avec un grand groupe prive, d'un premier accord de developpement destine a orienter les investissements productifs vers les quartiers en difficulte. D'autres accords de meme nature, seront prochainement signes avec d'autres groupes. De nombreuses autres mesures sont en preparation (par exemple neuf nouvelles maisons de la justice et du droit, ainsi que cinq premieres maisons du citoyen seront prochainement creees). Un bilan d'ensemble de la mise en oeuvre du Plan gouvernemental sera periodiquement publie. Il faut egalement signaler que l'ensemble des mecanismes de solidarite financiere urbaine instituee par la loi du 13 mai 1991 - dotation de solidarite urbaine (DSU), fonds de solidarite des communes de la region Ile-de-France, dotation particuliere de solidarite urbaine (DPSU) - est desormais en place au profit des communes concernees. Enfin sept decrets d'application de la loi d'orientation sur la ville ont ete publies a ce jour dont cinq dans les trois derniers mois.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60020

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3105